

COMMUNE DU VAL SAINT PERE
Conseil municipal du 03/05/2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2016

L'an deux mil seize, le trois mai à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de

Mme Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT.

Etaient présents : Mme Jocelyne AUBERT, M. François ROCHELLE, M. Yohan CAPITAINE, Mme Sylvie COLLIN, M. Christophe GACEM, Mme Marion HAAS, M. Jean-Michel LERIVRAY, Mme Sophie MAO, Mme Anne POUSSIELGUE, M. Sébastien RAULT, Mme Chantal RENAULT.

Absents excusés : Mme Annie ALARY (procuration à Mme RIVIERE-DAILLEN COURT), M. Daniel BLIER (procuration à Mme AUBERT), M. Jérôme LECLERCQ, M. Yvan LEMETEYER, M. Benoit RABEL (procuration à

M. ROCHELLE), Mme Danielle RENARD, M. Claude THEAULT.

Secrétaire : M. GACEM.

Compte-rendu de la précédente réunion :

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte-rendu de la précédente réunion.

Budget principal 2016 – décision modificative n° 1.

Délibération n° 2016/05/03-01.

Afin de tenir compte du montant réel des dotations 2016 de l'Etat à la commune il est proposé au conseil municipal d'approuver les modifications suivantes :

	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 615228 : Entretien de bâtiments		+ 12 371 €		
R 7411 : Dotation forfaitaire			- 2 846 €	
R 74141 : Dotation de solidarité rurale				+ 8 285 €
R 74127 : Dotation nationale de péréquation				+ 6 932 €
Total		+ 12 371 €		+ 12 371 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision.

Pour information, il est précisé que la diminution de la dotation forfaitaire de l'Etat représente maintenant une perte de recettes de 59 970 € par rapport à 2012.

Jeu extérieur école.

Délibération n° 2016/05/03-02

Suite à la demande formulée par l'équipe enseignante, il est proposé d'acquérir un nouveau jeu extérieur pour l'école afin de remplacer celui qui a été enlevé pour des mesures de sécurité et de conformité.

Le coût du jeu est de 1 852.61 € H.T. auquel il conviendra d'ajouter les frais d'adaptation de l'aire de réception en dalles amortissantes.

Le conseil municipal se déclare favorable à cette acquisition (14 pour, 1 abstention).

Mme RENARD arrive et prend part à la suite de la réunion.

Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme d'Avranches

Délibération n° 2016/05/03-03.

La Communauté de Communes Avranches-Mont St Michel a transmis à la commune pour avis le projet de P.L.U. de la commune d'Avranches arrêté le 6 février 2016 ; en tant que commune limitrophe.

Le conseil municipal, à l'unanimité, indique qu'il n'a pas d'observations particulières à formuler sur ce dossier.

Bilan exposition de peintures et sculptures des 24 et 25 avril.

Mme AUBERT fait part de la satisfaction des visiteurs et des artistes sur cette manifestation communale qui a regroupé 26 peintres et 3 sculpteurs et a vu le passage d'environ 800 visiteurs.

Animations autour du Tour de France

Mme AUBERT indique qu'une réunion a eu lieu avec les associations communales afin d'évoquer les possibilités d'animation. L'association Musique Jouons Ensemble devrait assurer une animation sur le parking de la salle socioculturelle.

Une exposition sur l'histoire du Tour aura lieu à la salle socioculturelle et sera ouverte au public les 18 et 19 juin et aux scolaires les 16 et 17.

Mme AUBERT soumet ensuite au conseil les deux propositions suivantes :

- **Association Rugby Club Avranches – St Martin des Champs :**
Délibération n° 2016/05/03-04.

L'association propose une animation avec notamment une structure

gonflable pour les enfants qui serait installée sur le bord du terrain de football rue des Ecoles et sollicite une subvention de 100 € pour le financement de la structure gonflable.

COMMUNE DU VAL SAINT PERE
Conseil municipal du 03/05/2016

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cette animation et le versement de cette subvention.

- **Animation proposée par M. GRES, autoentrepreneur en jeux de société :**

Délibération n° 2016/05/03-05.

M. Eric GRES propose une prestation d'animation avec des jeux en lien avec la Baie ou le Tour dont l'un en plein air nécessitant une bâche entraînant un coût de 150 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cette animation et le paiement de la prestation.

- **Circulation et stationnement :**

Mme AUBERT a rappelé l'itinéraire du passage du Tour de France sur la commune le 2 juillet. Il arrive de Pontaubault par la RD 43, passe ensuite par le rond-point de la Percoisière, Point P, la Basse Guette, la Maraîcherie, la rue des Grèves, la rue des Ecoles, Montceaux, la Route de 40 sous et remonte vers la Butte par la RD 456.

Le stationnement sur le circuit est interdit 48 H avant le passage. Le jour du tour, la circulation est interdite à compter de 9 H jusqu'au passage de la voiture de fin de tour l'après-midi. Une information sera distribuée dans les boîtes aux lettres afin que les personnes qui se trouvent totalement bloquées par le circuit puissent prendre leurs dispositions à l'avance en cas de besoin de départ le 2 juillet. L'horaire de passage de la caravane est prévu vers 11 H et celui du peloton vers 13 H.

Questions diverses.

- Mme le Maire fait part des décisions prises dans le cadre de la délégation marchés publics.

- Travaux les Coignardières : MM. ROCHELLE et CAPITAIN font part du devis demandé à l'entreprise COLAS qui intervient pour le compte du Département afin de réaliser le cheminement piétonnier complémentaire communal sur la VC n° 1 du Gué de l'Epine depuis le carrefour avec la RD jusqu'à l'intersection avec le chemin des Fosses.

- URBANISME : Mme le Maire fait part des permis de construire déposés ou accordés depuis le dernier conseil ainsi que de la demande de permis d'aménager pour un lotissement « résidence Montceaux » dans les terrains de MM. DELEPINE. Ce permis d'aménager est en cours d'instruction.

- Mme le Maire demande au conseil s'il serait favorable à la mise en place de paiements par TIPI (titre payable par internet) pour les factures de cantine et garderie ; cette formule entraînant des frais à la charge de la collectivité (0.25 % de la somme + 0.05 € par opération). Le conseil étant favorable, la délibération nécessaire sera inscrite à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

COMMUNE DU VAL SAINT PERE

Conseil municipal du 03/05/2016

- Prochain conseil : il aura lieu le 7 juin.